

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Création d'une agence pour des systèmes d'information

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Bovey, Audrey
Pasquier, Emilia

Citations préféré

Bovey, Audrey; Pasquier, Emilia 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Création d'une agence pour des systèmes d'information, 2012 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 15.05.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec l'UE	1

Abréviations

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec l'UE

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.12.2012
EMILIA PASQUIER

Sur proposition de sa commission, le Conseil national a renvoyé le projet de développement de l'acquis de Schengen portant sur la **création d'une agence pour des systèmes d'information**. La raison de ce renvoi se trouve dans les modalités et non dans l'essence du projet. En effet, les modalités, notamment les droits participatifs et la contribution financière de la Suisse, ne sont pas encore clairement déterminées et devront être négociées par le Conseil fédéral lors d'un accord complémentaire. Les parlementaires demandent donc que les conséquences financières et techniques pour la Suisse soient examinées au préalable. Le Conseil des Etats s'est rallié à cette décision.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 16.12.2016
AUDREY BOVEY

A la suite du renvoi du projet initial par les chambres fédérales, le Conseil fédéral présentait, en juillet 2016, un **message complémentaire concernant la participation de la Suisse à l'agence** européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle **eu-LISA** (précédemment Agence IT) et réglant plus particulièrement les modalités de collaboration ainsi que l'étendue exacte des droits de participation et obligations financières incombant à la Suisse.

Au mois de septembre 2016, le Conseil national s'est exprimé en faveur du nouveau projet d'arrêté fédéral relatif à la reprise du règlement (UE) n°1077/2011 (124 voix pour, 61 contre et 1 abstention lors du vote sur l'ensemble), et ce malgré l'opposition de l'UDC et d'une partie des Verts. «La défense de valeurs qui nous sont très chères, comme la solidarité, l'accueil, l'ouverture aux autres, nous rendent très méfiants vis-à-vis des accords Schengen/Dublin», avait déclaré à ce propos Denis de la Reussille (pst, NE). En décembre de la même année, le Conseil des États s'est rallié à la décision de la chambre basse (36 voix pour, 3 contre et 1 abstention).

L'arrêté fédéral a définitivement été adopté à l'occasion du vote final du 16 décembre 2016.²

1) FF, 2012, p. 5417ss.; BO CN, 2012, p. 1269ss.; BO CE, 2012, p. 1154s.

2) BO CE, 2016, p. 1029 ss.; BO CE, 2016, p. 1251 ss.; BO CN, 2016, p. 1627 ss.; BO CN, 2016, p. 2312 ss.; FF, 2016, p. 6283 ss.